



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2015-5717
Demande : Modification de l'étiquette d'un produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Fongicide Vertisan
Numéro d'homologation : 30332
Matières actives (m.a.) : Penthiopyrade
Numéro de document de l'ARLA : 2692234

Objet de la demande

La présente demande visait à réviser la limite maximale de résidus (LMR) du penthiopyrade sur l'orge pour le fongicide Vertisan d'après de nouvelles données sur les résidus.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni évaluation environnementale ou de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation de l'exposition toxicologique ou professionnelle n'est requise dans le cadre de la présente demande.

De nouvelles données sur les résidus issues d'essais en champ menés au Canada et aux États-Unis ont été présentées pour étayer l'utilisation domestique du penthiopyrade sur l'orge. Du penthiopyrade a été appliqué sur de l'orge et les cultures ont été récoltées conformément aux instructions figurant sur l'étiquette. Dans le cadre de cette requête, on a également réévalué les données provenant d'essais en champ visant à mesurer les résidus dans et sur l'orge cultivée.

Limite maximale de résidus

La recommandation concernant les limites maximales de résidus (LMR) pour l'orge a été basée sur les données des essais en champ présentées antérieurement et récemment ainsi que sur les indications fournies par le [calculateur de limites maximales de résidus de l'OCDE](#). Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus de penthiopyrade dans et sur les cultures et les produits transformés. Les résidus dans les denrées transformées qui ne sont pas indiquées au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

Tableau 1 Résumé des données d'essais en champ et des données de transformation alimentaire utilisées pour appuyer les limites maximales de résidus (LMR) du penthiopyrade

Denrée	Méthode d'application / dose d'application totale (g m.a./ha)	DAR (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuelle (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MME ET	MPEE T			
Grain d'orge	Application foliaire généralisée 677-732	33-76	< 0,01	0,24	Basée sur un facteur de transformation théorique pour le son de blé : 7,7 x	Orge : 0,15 Son d'orge : 0,9	Orge : 0,3 Son d'orge : 2,0

MMEET = moyenne la moins élevée des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Après examen de toutes les données disponibles, les LMR proposées au tableau 1 sont recommandées en ce qui concerne les résidus de penthiopyrade dans les denrées à base d'orge. Les résidus dans ces denrées aux LMR proposées ne présenteront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements mis à sa disposition pour le fongicide Vertisan et les a jugés suffisants pour réviser les LMR pour l'orge.

Références

None

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.